

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016

Les membres du conseil municipal sont convoqués le 19 Septembre 2016 à 20 heures 30, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Juin 2016,
- Travaux de voirie,
- PLU,
- Informations diverses
- Questions diverses.

Le Temple, le 12 Septembre 2016

Le Maire,

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire le 19 Septembre 2016 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur PALLIN Jean-Luc, Maire.

Présents : Mrs BIESSE Jean-Pierre, MAURIN Jean-Jacques, ROBERT Michel, CUMERLATO Jean-François, BOS Guillaume, BEAUBOIS Cédric, MARTIN Stéphane (pouvoir à Monsieur PALLIN)
Mmes HALARD Françoise, DELUGIN Delphine, GASSIAN Bérengère, TULLON Emeline,
NOUETTE-GAULAIN Karine

Absent excusé : Mr CORNE Philippe

Le procès-verbal de la séance du 14 Juin 2016 est adopté à l'unanimité sans observations.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION FDAVC – PROGRAMME 2017

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis estimatif pour les travaux de voirie communale (Route de la Poste) qui s'élève à la somme de 25 882,40 euros HT soit 31 058,88 euros TTC.

Il précise qu'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale au titre du programme 2017 peut être obtenue du Conseil Départemental de la Gironde. Le

montant de la subvention est de 35 % du montant HT des travaux plafonnés à 25 000,00 euros HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

PLU

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion avec le bureau d'études URBA 2D, seul bureau ayant répondu à l'appel d'offres. Il a été convenu avec le bureau d'études que celui-ci remettrait un rapport fin septembre après avoir pris contact avec le service urbanisme de la Communauté de Communes, et les services de l'Etat, tout en tenant compte des lois.

Madame HALARD demande si la loi ALUR s'applique au PLU élaboré antérieurement, actuellement en vigueur. Monsieur PALLIN indique que les lois ALUR, MACRON, NOTRE s'appliquent. Monsieur PALLIN rappelle que les PLU doivent être grenellisés avant le 1^{er} Janvier 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire a été attaqué et qu'il a pris contact avec un avocat.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé une convention avec la Mairie de Lacanau pour le transport des élèves du collège à des activités durant le temps scolaire. La participation de la commune s'élève à la somme de 34,32 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le capitaine BONIN de la Gendarmerie de Lacanau a pris sa retraite et a été remplacé par le Major HUBERDEAU. Des contrôles de vitesse plus fréquents seront effectués ainsi qu'au groupe scolaire pour le stationnement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par TDF pour l'implantation d'un pylône pour amener la 4G. Aucun terrain communal ne correspondait à leurs objectifs. Ils doivent prendre contact avec un propriétaire pour une implantation sur le lieu-dit La Carreyre.

Monsieur ROBERT demande des informations sur l'installation de la fibre optique. A ce jour les travaux n'avancent pas et Monsieur le Maire n'est pas en mesure d'apporter des précisions complémentaires. Toutes les communes de la CDC devraient être équipées de la fibre d'ici 2022. Le coût est estimé à 4 millions d'euros. Ces travaux seront financés par le Département, le Conseil Régional, Gironde Numérique et la CDC Médullienne qui a voté lors du conseil communautaire un budget de 900 000,00 euros.

Monsieur PALLIN présente le compteur d'électricité nouvelle génération, compteur LINKY. Grâce à ses caractéristiques techniques, le compteur LINKY rend possible la mise en place de nouveaux services accessibles à tous. Il facilitera les économies d'énergie, ERDF pourra piloter le réseau plus efficacement (automatisation de la relève des compteurs).

Il est décidé de procéder à l'achat d'une échelle alu pour le clocher de l'église. Le remplacement du moteur de tintement a été effectué.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BARILLOT est le nouvel architecte du CAUE de la Gironde.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal La Bibli des Bébés : ateliers d'éveil, activités créatives, spectacles, conférences, expositions , jeux qui seront organisés dans les bibliothèques ainsi que sur les 3 communes n'ayant pas de bibliothèque. Cette manifestation est organisée par la CDC Médullienne qui a participé au concours organisé à l'occasion du SELAQ (Salon des Elus Locaux et Agents publics de la Nouvelle Aquitaine). Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à s'inscrire à ce salon qui se déroulera les 2 et 3 Novembre 2016.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de transférer des compétences à la CDC Médullienne :

- tourisme au 1^{er} Janvier 2017 : convention de partenariat entre la CDC et l'Agence de Développement Touristique de la Gironde (Gironde Tourisme). La mission est d'établir un diagnostic de l'offre et de l'organisation touristique du territoire, de définir la stratégie de développement touristique du territoire, et de définir un plan d'actions .

- eau.

2 véhicules électriques ont été achetés, une borne sera installée dans chaque commune de la CDC Médullienne.

Monsieur le Maire et Monsieur CUMERLATO ont participé à la visite du 13^{ème} régiment parachutiste de Souge le 16 Septembre 2016 en présence du Colonel Jean-Noël BUFFEREAU. Il est prévu la fermeture de la RD 107 E2 à partir du 1^{er} Janvier 2017 à partir de 9 heures 30 jusqu'à 16 heures 30 tous les jours sauf les samedi et dimanche et de 21 heures 30 à 5 heures les mardi, mercredi et jeudi. Il n'y a pas de possibilité de créer un itinéraire bis pour des raisons financières et sécuritaires.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de l'entretien avec Madame Pascale GOT et le DGS du Conseil Départemental concernant la caserne. Une nouvelle évaluation doit être faite par France Domaine. Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur GLEYZE.

Madame Françoise HALARD informe le conseil municipal que l'élection du conseil municipal des jeunes aura lieu le 20 Novembre 2016. 8 enfants sont candidats. Ils seront élus pour 2 ans. Les candidats sont élèves de CM1 – CM2 – 6^{ème} et 5^{ème} (2 candidats par classe). Les électeurs seront élèves de CE2, CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.